

Quatre règles d'or de la communication

La qualité de la communication entre les différents acteurs qui agissent et interagissent lors de la transmission d'une entreprise est primordiale.

Appliquez ces quatre règles d'or, que vous soyez cédant ou repreneur :

- Mûrissez bien votre projet et commencez à en parler, d'abord à vos proches, qu'ils soient de la famille, du monde professionnel ou de l'entreprise.
- Écoutez attentivement ce que vos proches ont à vous dire, et enrichissez votre projet initial. Modifiez-le s'il le faut.
- Regroupez toutes les personnes concernées et intégrez-les dans une structure de décision (conseil de famille, conseil d'administration, comité de direction, comité spécial de relève). Faites-les partager vos démarches de recherche d'information, de financement, d'expertise, ainsi que vos préoccupations.
- Agissez avec transparence, rigueur et efficacité. Informez les personnes concernées au fur et à mesure que vous avancez dans le processus. Donnez-vous un échéancier, faites-le connaître et respectez-le.